

REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI 2020-2021

L'INSCRIPTION :

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

- Un accès au portail famille cantine et périscolaire est créé pour chaque famille dont les enfants sont scolarisés à Louanec. Pour les familles extérieures, un accès est également créé.
- Les informations civiles, médicales et autorisations sont remplies sur ce portail par la famille.
- L'inscription au centre du mercredi se fait via ce portail, la famille coche les jours choisis. L'inscription peut se faire jusqu'au lundi précédent (18h) le jour choisi, Une désinscription est possible jusqu'alors également.
- Toute inscription non honorée sera facturée.

- Le paiement est effectué sur facture à chaque fin de mois. Toute absence (pour raisons médicales) est à signaler par écrit ou par téléphone au plus tard le matin avant 9H30 ; La prestation sera alors annulée si le centre a été prévenu au moins le matin de l'absence **et** si un certificat médical est fourni.

Une absence non signalée ou non justifiée ne fera l'objet d'aucun report ou remboursement.

ACCUEIL DES ENFANTS :

A 12h20 : L'accueil des enfants se déroule dans la cour de l'école élémentaire et maternelle à la sortie des classes.

Les enfants n'étant pas scolarisés dans les écoles publiques de LOUANNEC rejoignent le groupe dans la cour de l'école élémentaire pour partir ensuite au restaurant collectif.

A 13h30 : L'accueil des enfants arrivant après le repas se fait entre 13h30 (si l'enfant fait partie des marsupiois pour la sieste) et 14 h (pour les furets et girafes), dernier délai, au centre de loisirs. Lors de son arrivée l'enfant est pointé sur la feuille de présence par un animateur.

DEPART DES ENFANTS :

Le départ des enfants se fait **à partir de 17h**. Sauf cas exceptionnel, il est demandé de respecter cet horaire. Le centre est ouvert jusqu'à 18h30, le départ des enfants doit se faire à 18h30 dernier délai.

Lors de son départ, l'enfant doit être pointé sur la feuille de présence par un animateur.

TENUE DES ENFANTS :

Il est préférable que l'enfant ait en sa possession des baskets (soit sur lui soit dans un sac) .

Pour les marsupiois(3/4 ans), il est demandé que chaque enfant ait dans un sac des affaires de rechange et son doudou pour la sieste.

L'équipe d'animation